

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28/02/2025

Prévoyance dans les ESAP : la FGTA-FO prête à signer l'accord, sans condition d'ancienneté, attendu depuis trop longtemps

La FGTA-FO, soucieuse de l'amélioration des conditions de travail des salariés est prête à signer l'accord pour le régime de prévoyance des ESAP (entreprises de services à la personne).

Depuis notre entrée dans cette branche en 2019, nous revendiquons la mise en place d'un tel régime. Il est incompréhensible qu'un secteur dédié à l'humain ait été si longtemps privé d'un régime de prévoyance.

Les négociations autour de ce régime de prévoyance ont été compliquées par des prises positions des organisations patronales autour des conditions d'ancienneté, initialement fixées à douze mois, puis réduites à deux mois. La FEDESAP s'est dissociée des autres organisations patronales, elle a porté un deuxième accord pour signature sans ancienneté, mais la FESP et le SYNERPA ont annoncé vouloir faire opposition.

Nous appelons toutes les parties prenantes à signer et ne pas faire opposition à cet accord afin de répondre aux attentes des salariés, trop longtemps ignorées.

Cet accord est une première avancée non satisfaisante pour la FGTA-FO mais qui permettra enfin aux salariés des ESAP de bénéficier de garanties en cas d'invalidité, de décès et d'une rente éducation.

La FGTA-FO restera vigilante et mobilisée pour renforcer ce dispositif de prévoyance dans les trois ans à venir, en y intégrant notamment la garantie incapacité.

Contacter la FGTA-FO

Laurent Rescanières, Secrétaire général FGTA-FO

06 11 60 27 43 / laurent.rescanieres@fgta-fo.org

Stéphanie Prat Eymeric, Secrétaire fédérale FGTA-FO

06 63 83 59 13 / stephanie.eymeric@fgta-fo.org